

Livret de l'étudiant·e 2021 - 2022



*DESIGN GRAPHIQUE
DESIGN NUMÉRIQUE
IMAGE ANIMÉE*

ésad_AMIENS

SOMMAIRE

▲ L'étudiant(e)

→ VIE ÉTUDIANTE AMIÉNOISE	5
Restaurants universitaires	
Logements étudiants lors de vos déplacements	
Principaux lieux culturels à Amiens	
Loisirs et sports	
→ VOTRE ESPACE NUMÉRIQUE	6
→ STATUT, DROITS DE SCOLARITÉ, BOURSES	7
→ CERTIFICAT DE SCOLARITÉ	8
→ CARTE ÉTUDIANTE & CARTE PASS	9

■ L'école

→ INFORMATIONS GÉNÉRALES	11
Les coordonnées	
Horaires d'ouverture	
Consignes de sécurité	
→ RÈGLEMENTS INTÉRIEURS	13
→ SANTÉ & PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS	14
→ L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE	15
→ L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE	16
→ LA GOUVERNANCE	18
Le conseil d'administration	
→ LES INSTANCES INTERNES	19
Le comité pédagogique	
Les délégué·es des étudiant·es	
Les élections des délégué·es des étudiant·es	
Les représentant·es des étudiant·es	
Les élections des représentant·es des étudiant·es	
Le bureau des étudiant·es (BDE)	
→ LA NOMENCLATURE PÉDAGOGIQUE	23
La culture générale, l'histoire et la théorie des arts	
Les cours de pratiques plastiques	
Acquisitions techniques	
Les workshops	
Conférences, semaine thématique, journées d'études	
Les sorties pédagogiques	
Les portes ouvertes	
→ LE CENTRE DE DOCUMENTATION (LA DOC)	26

● La scolarité

→ L'ARCHITECTURE DES ÉTUDES	29
Concours d'entrée et commission d'équivalence	
Entrée en cycle DNSEP	
L'organisation de la mention design numérique	
Semestre d'études à l'étranger	
Stage en entreprise en France ou à l'étranger	
Année de césure	
Préparation à la vie professionnelle	
→ LE PROGRAMME PÉPITE POUR L'ENTREPRENEURIAT	35
→ VALIDATION DES CRÉDITS	36
Organisation des ECTS	
Le bilan	
Modalités de passage d'un semestre à l'autre	
Le rattrapage des ECTS	
L'attribution des ECTS lors des séjours à l'étranger	
Les cours de langue étrangère	
→ GRILLE DES ECTS DNA	40
→ GRILLE DES ECTS DNSEP	44
→ LES DIPLÔMES	46
Le DNA	
Le DNSEP	
→ LE SUPPLÉMENT AU DIPLÔME	49
→ LES COMPÉTENCES ATTENDUES	50
À L'ISSUE DES DIPLÔMES	
Mention Design graphique	
Mention Design numérique	
Mention Image animée	
→ LES MÉTIERS PRÉPARÉS	53
Mention Design graphique et numérique	
Mention Image animée	
→ POURSUIVRE SES ÉTUDES	54
En candidatant dans un autre établissement	
En candidatant au post-diplôme	



VIE ÉTUDIANTE AMIÉNOISE

▲ RESTAURANTS UNIVERSITAIRES

Vous pouvez bénéficier du comptoir CROUS de l'UFR des Arts (UPJV) qui est situé dans le même bâtiment que l'Ésad. Vous pouvez également déjeuner dans tous les restaurants CROUS d'Amiens, de Compiègne (pour les étudiant·es inscrites à l'UTC) et partout en France.

Le restaurant CROUS le plus proche de l'Ésad est celui de l'ÉSIEE :
14 quai de la Somme
(5mn à pied de l'école)

Le restaurant CROUS situé rue Saint-Leu est ouvert le midi et le soir, du lundi au vendredi.
Coût du repas (tarif août 2021) : 3,30 euros

▲ LOGEMENTS ÉTUDIANTS LORS DE VOS DÉPLACEMENTS

Le CROUS vous propose des hébergements en résidence étudiante dans 43 villes en France pour vos courts et moyens séjours. Le site Bed & Crous est dédié à cette offre spécifique que nous vous invitons à découvrir. www.bedandcrous.com

Les Auberges de Jeunesse vous proposent traditionnellement des hébergements en France et à l'étranger. www.fuaj.org

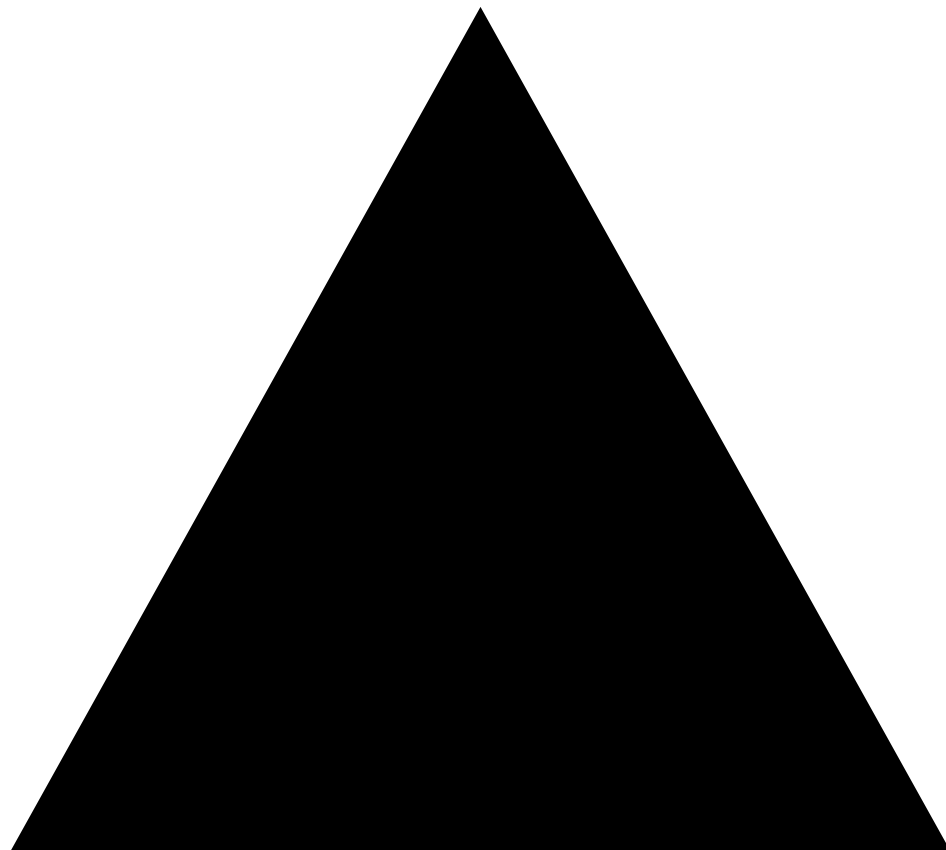
▲ PRINCIPAUX LIEUX CULTURELS À AMIENS

→ Le Musée de Picardie
→ Le FRAC
→ La Maison de la Culture d'Amiens
→ La Comédie de Picardie
→ La Maison du Théâtre
→ Le Cirque
→ Le Safran
→ La Lune des Pirates
→ Le Zénith

▲ LOISIRS ET SPORTS

Découvrez le guide de La Maison des Associations d'Amiens Métropole : www.maam.fr

Découvrez le guide de l'Office des Sports d'Amiens Métropole : www.osam.fr



VOTRE ESPACE NUMÉRIQUE

etudiant.esad-amiens.fr, connexion avec vos identifiants

Vous trouverez, dans cet espace numérique, les informations suivantes :

Des actualités

Vos informations personnelles

- Votre fiche de renseignements
- Vos bulletins scolaires et le guide ECTS

Des informations sur la scolarité

- Le planning de l'année scolaire
- Le programme des cours
- Le livret de l'étudiant·e
- Les informations sur l'année de césure
- Le FAQ du double-cursus
- Le règlement intérieur
- La charte informatique

Une rubrique sur le stage

- La liste des établissements ayant pris des étudiant·es en stage
- Les documents relatifs aux stages

Une rubrique sur l'international

- La liste de nos partenaires Erasmus+ et internationaux
- Les documents relatifs à l'international

Une rubrique sur la santé et la prévention des discriminations

- Que faire en cas de problème
- Discriminations, harcèlement, violence...
- La charte contre les discriminations de l'ANdÉA

Un espace du Bureau des étudiant·es (BDE)

Un espace de dépôt de fichiers pédagogiques

Vos interlocuteurs dans la rubrique Contact

STATUT, DROITS DE SCOLARITÉ, BOURSES

Toute personne inscrite à l'école dans les cycles de DNA et de DNSEP et ayant payé ses droits de scolarité bénéficie du statut d'étudiant·e.

Les droits d'inscriptions sont révisés chaque année par le Conseil d'Administration de l'Ésad.

Le Ministère de la Culture accorde des bourses sur critères sociaux (en fonction de la situation financière des parents) (conditions et barèmes identiques à ceux du Ministère de l'Éducation nationale).

La demande de bourse se fait sur le site du CROUS du 7 janvier au 31 mai (Crous – Services de la vie étudiante : tél. : 03 22 71 24 09 – crous-amiens.fr).

www.crous-amiens.fr

La bourse FNAU (Fonds national d'aide d'urgence) est une aide financière exceptionnelle s'adressant aux étudiant·es (français ou étrangers) ayant des difficultés et qui ne bénéficient pas déjà d'une bourse sur critère sociaux. Vous devez constituer un dossier auprès de l'Ésad ; une fiche sera à compléter par un·e assistant·e sociale du CROUS.

www.crous-amiens.fr

Plusieurs bourses peuvent être accordées pour soutenir les échanges universitaires avec l'étranger. (Erasmus, Mermoz, Ministère de la Culture). Contactez pour cela Alisa Nowak, responsable de l'international.

La Région Hauts-de-France accorde des bourses spécifiques complémentaires aux bourses du Ministère de la Culture (Renseignements auprès de Catherine Cresson-Rondon).

<https://guide-aides.hautsdefrance.fr/>

L'Ésad n'instruit pas les dossiers de bourse à votre place mais peut éventuellement vous renseigner. Contactez pour cela Catherine Cresson-Rondon, responsable de la scolarité.

c.cresson@amiens-metropole.com

CERTIFICAT DE SCOLARITÉ

Vous pouvez télécharger votre certificat de scolarité désormais depuis votre espace étudiant, onglet HOME.

En cas de besoin d'une version imprimée ou pour toute autre demande concernant votre scolarité, veuillez vous adresser, par email ou sur place, à Catherine Cresson Rondon ou à François Lenin.

CARTE ÉTUDIANTE & CARTE PASS

Toute personne inscrite à l'école dans les cycles de DNA et de DNSEP et ayant payé ses droits de scolarité bénéficie du statut d'étudiant-e. Une **carte étudiante** est fournie à chaque étudiant-e. Cette carte est valable durant toute la scolarité et doit être actualisée auprès de l'administration à chaque rentrée scolaire.

Afin de pouvoir effectuer des prêts au centre de documentation (La Doc), une **carte PASS** est fournie à chaque étudiant-e. Cette carte est valable durant toute la scolarité. Elle permet aussi d'emprunter des livres dans les bibliothèques d'Amiens Métropole. Inscription gratuite pour les étudiant-es de l'Ésad sur présentation de votre carte pass et votre carte étudiante. Elle est utilisable dans différents établissements sportifs, culturels et touristiques d'Amiens Métropole (au Musée de Picardie, également au parc zoologique d'Amiens, au Coliseum, au Nautilus, à la Maison du Théâtre et à la Maison de Jules Verne).

Attention !

La carte ne vous inscrit pas d'office à chaque service ! Que celui-ci soit gratuit ou payant, il faut vous inscrire auprès de chaque structure municipale concernée par la carte Pass. Pour tout renseignement complémentaire, consultez la page suivante : <https://portail-citoyen.amiens.fr/carte-pass/>

INFORMATIONS GÉNÉRALES

LES COORDONNÉES

Ésad Amiens
(site de la Teinturerie,
département design)
40 rue des Teinturiers
80080 Amiens
03 22 66 49 90
esad-amiens.fr

Waide Somme
(département image animée)
147 rue Dejean
80000 Amiens
03 22 33 14 99
waide-somme.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Les horaires d'ouverture sont révisables chaque année scolaire en fonction du planning des cours et des contraintes sanitaires. Les informations ci-dessous concernent la présente année scolaire.

Le site de l'Ésad Amiens ouvre à 8h30. Il ferme à 20h le lundi, 19h30 du mardi au jeudi, 18h le vendredi. Les horaires d'ouverture sont éventuellement modifiés pendant la période des diplômés.

Le site de Waide Somme a ses horaires et conditions d'accès spécifiques (renseignements : Philippe Baby).

L'école a des horaires spécifiques pendant les périodes de vacances scolaires (renseignements auprès des équipes techniques et administratives). Les salles d'impression et de façonnage sont alors accessibles en libre service. Les autres salles sont accessibles sur demande.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Consignes de sécurité pour le site de la Teinturerie (département Design)

Il est interdit de travailler seul dans l'atelier volume. Une boîte de premier secours est disponible dans l'atelier volume et à l'administration. En cas de gel, il est interdit de circuler en deux roues sur le parvis de l'école. L'école dispose d'une bouée de secours en cas d'urgence. Elle se trouve au rez-de-chaussée, à côté de l'ascenseur et de l'atelier volume. L'école dispose d'un défibrillateur pour les urgences cardiaques. Il est accroché au premier étage, à côté de l'ascenseur. Plusieurs membres du personnel administratif et technique ont suivi une formation aux premiers secours. En cas de problème urgent, prévenez-les. Si vous souhaitez bénéficier d'une telle formation, constituez un petit groupe d'étudiant-es volontaires et faites votre demande à la direction de l'école.

**Consignes de sécurité
pour le site de Waide
Somme (Image Animée)**

Il est interdit de séjourner
seul dans le bâtiment.
Une boîte de premier
secours est disponible
à l'administration.

Waide Somme dispose d'un
défibrillateur pour les urgences
cardiaques. Il est accroché
dans la salle de première
année. Plusieurs membres
du personnel administratif
et technique, et certains
étudiants, ont suivi une
formation aux premiers
secours. En cas de problème
urgent, prévenez-les. Si vous
souhaitez bénéficier d'une
telle formation, constituez
un petit groupe d'étudiant·es
volontaires et faites votre
demande à la direction
de l'école.

RÈGLEMENTS INTÉRIEURS

En début de chaque année scolaire, lors de votre inscription
auprès de la scolarité, vous devez lire et signer ces trois
règlements et chartes afin d'assurer le respect du matériel et
des règles spécifiques liées au bon déroulement de vos études :

■
RÈGLEMENT INTÉRIEUR

■
CHARTRE INFORMATIQUE

■
RÈGLEMENT DU CENTRE DE DOCUMENTATION

Ces documents sont mis à jour chaque année et se trouvent
dans votre espace étudiant, onglet MES INFORMATIONS.

SANTÉ & PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS

→ Vous trouvez toutes les adresses et informations actualisées dans votre espace étudiant, onglet SANTÉ.

■ SANTÉ

L'école n'est pas autorisée à vous délivrer des médicaments (paracétamol, etc.). En cas de blessure, l'école dispose de boîtes de premier secours.

La pharmacie la plus proche du site de la Teinturerie est située à trois minutes à pied. Il s'agit de la pharmacie de la Citadelle, 29 rue Saint-Maurice.

Les pharmacies les plus proches du site de Waide Somme sont situées à dix minutes à pied. Il s'agit de la pharmacie Sainte Anne, 53 rue Jules Barni et de la pharmacie de la Gare, 15 rue de Noyon.

L'Ésad d'Amiens s'engage à informer sur tout dispositifs disponible, sur place ou en ligne, afin de pouvoir vous aider dans vos démarches médicales, que ce soit en cas d'urgence ou de la prévention.

■ PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS

L'Ésad d'Amiens s'engage à (s)informer sur les différents sujets autour de l'identité de genre, de lutter contre le racisme, l'antisémitisme et toutes autres sortes de discriminations ou d'inégalité. L'engagement porte également sur la prévention des violences sexistes et sexuelles. Cet engagement fait objet de plusieurs projets actuellement en cours de construction. Ils sont envisagés dans une réflexion commune entre l'équipe administrative, l'équipe pédagogique et les étudiant-es.

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

Présidente

Anne Pinon

Directrice

Barbara Dennys

b.dennys@amiens-metropole.com

- Tél. : 03 22 66 49 99

Coordinatrice du département Design et responsable de l'international

Alisa Nowak

a.nowak@amiens-metropole.com

- Tél. : 03 60 01 54 50

Coordinateur du département Image animée

Philippe Baby

p.baby@amiens-metropole.com

- Tél. : 03 22 72 34 39

Responsable du service de la scolarité

Catherine Cresson-Rondon

c.cresson@amiens-metropole.com

- Tél. : 03 22 66 49 96

Adjoint au service de la scolarité

François Lenin

f.lenin@amiens-metropole.com

- Tél. : 03 22 66 49 90

Responsable du centre de documentation

Peggy Letuppe

documentation.esad@amiens-metropole.com

- Tél. : 03 22 66 49 94

Responsable financière

(dont conseils sur les aspects financiers liés à l'URSSAF pour les étudiantes souhaitant s'installer en indépendant)

Sylvie Debure

s.debure@amiens-metropole.com

- Tél. : 03 22 66 49 97

Agente financière

Laurence Julien

l.julien@amiens-metropole.com

- Tél. : 03 22 66 49 93

Responsable du personnel

Myriam Terchani

m.terchani@amiens-metropole.com

- Tél. : 03 22 66 49 92

Responsable informatique

Guillaume Darras

g.darras@amiens-metropole.com

- Tél. : 03 60 01 54 50

Informaticien

Arnaud Fudala

a.fudala@amiens-metropole.com

- Tél. : 03 22 66 49 98

Responsable technique

jusqu'au 30 septembre 2021

Gauthier Dollé

g.dolle@amiens-metropole.com

- Tél. : 03 22 66 49 95

Responsable technique

à partir du 1er octobre 2021

Anthony Roindet

a.roindet@amiens-metropole.com

- Tél. : 03 22 66 49 95

Agent technique et responsable de l'atelier volume

Arnaud Vilbert

a.vilbert@amiens-metropole.com

- Tél. : 03 22 66 49 95

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

DÉPARTEMENT DESIGN

Graphisme, typographie

Arnaud de la Bâtie
Jean-Claude Chianale
Françoise Courbis
Patrick Doan
Dominique Giroudeau
Sarah Kremer
Eva Kubinyi
Patrick Paleta
Simon Renaud

Pratiques plastiques et artistiques

Mathieu Allard
Vincent Blary
Pierre Boutillier
Olivier Charpentier
Rémi Dumas Primbault
Gilles Elie
Éric Madeleine
Hally Pancer
Anna Radecka
Christian Rondet
David Rosenfeld

Pratiques artistiques numériques

Donald Abad
Olivier Cornet
Laurent Herbet
Christophe Loy
Isabelle Prieur
Mark Webster
Benoît Wimart

Sciences humaines

Gabriele Cepulyte
Stéphanie Katz
Nicolas Lenys
Sara Martinetti
Sébastien Morlighem

Anglais

Fanny Farges
Mark Webster

Préparation à la vie professionnelle

François Caspar

POST-DIPLÔME

Frederik Berlaen
Patrick Doan
Jean-Baptiste Levée
Hélène Marian
Sébastien Morlighem (coordinateur)

DÉPARTEMENT IMAGE ANIMÉE

Pratiques artistiques et créations numériques

Animation 2D et 3D

Olivier Charpentier
Olivier Frasier
Virginie Gervaise
Julien Grigny
Frédéric Guérin
Clément Hector
Gaël Labousse
Yvain Lecryt
Daniel Ly
Clément Saudemont
Olivier Thiebaut
Rémy Pozla

Animation, Jeu vidéo et Réalité virtuelle

Philippe Baby
Guillaume Darras
Paul Heynen
Alexis Leleu
Romain Renault
Mike Tarratte

Théorie et analyse de l'image

Nicolas Lenys
Stéphanie Katz
Cécile Noesser
Cécile Welker
Dominique Giroudeau
Mickaël Robert-Gonçalves

Anglais

Mark Webster

LA GOUVERNANCE

L'Ésad d'Amiens est un établissement public de coopération culturelle (EPCC). Il délivre des diplômes du Ministère de la Culture. Les statuts fondateurs de l'Ésad précisent ses missions et le mode de gouvernance de l'établissement.

■ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Ésad est administrée par un Conseil d'Administration composé de représentant·es des collectivités, Amiens Métropole, la ville d'Amiens, le Ministère de la Culture, de deux personnalités qualifiées choisies conjointement par Amiens Métropole et le Ministère de la Culture, de 2 représentant·es des enseignant·es et d'un·e représentant·e du personnel administratif et technique (élu·es pour 3 ans) et de 2 représentant·es des étudiant·es (un·e représentant·e de la filière Design et un·e représentant·e de la filière Image Animée, élu·es pour un an). Pour chacun·e des représentant·es élu·es ou désigné·es, un·e suppléant·e est élu·e dans les mêmes conditions que le/la titulaire et pour la même durée.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de sa Présidence qui en fixe l'ordre du jour. Il se réunit au moins quatre fois par an. Il délibère notamment sur le budget et ses modifications, le compte financier et l'affectation des résultats de l'exercice, les droits de scolarité et les créations, modifications et suppressions d'emplois permanents.

Il examine également les orientations générales de la politique de l'établissement ; le développement de cursus dans de nouvelles disciplines, la création de diplômes propres à l'école et l'organisation de la scolarité et des études, après avis du Conseil d'orientation pédagogique. Les délibérations du Conseil d'administration sont disponibles à l'entrée de l'administration.

LES INSTANCES INTERNES

■ LE COMITÉ PÉDAGOGIQUE

Le comité pédagogique de l'Ésad comprend la directrice, la coordinatrice des études, la responsable de la scolarité, les enseignant·es coordinateurs, les représentant·es des étudiant·es élu·es par leurs pairs au début de chaque année scolaire (un·e représentant·e minimum par année). Le comité pédagogique se réunit deux fois par an minimum, à priori en novembre et en mars. Il peut être réuni à n'importe quel moment sur demande des représentant·es des étudiant·es. Le comité pédagogique fait le point sur le fonctionnement de l'école, la mise en place du projet pédagogique et plus généralement sur tous les sujets qui concernent la scolarité. Il permet de faire circuler l'information entre l'administration, les enseignant·es et les étudiant·es. L'ordre du jour est établi par la direction en liaison avec les coordinateurs des études. Il inclut les propositions des enseignant·es coordinateurs et des représentant·es des étudiant·es. Ceux-ci doivent donc s'enquérir auprès de leurs pairs des questions ou remarques qu'ils souhaitent soumettre à la direction et à l'équipe pédagogique.

■ LES DÉLÉGUÉ·ES DES ÉTUDIANT·ES

Les étudiant·es peuvent solliciter à tout moment leurs représentant·es afin de leur faire part de toute demande, remarque ou réflexion pertinente à transmettre à la direction, la coordination pédagogique ou à l'enseignant·e coordinateur. Les délégué·es des étudiant·es (également nommé délégué·es de classe) sont tenu·es de restituer auprès de leurs pairs les échanges faits lors des comités pédagogiques à l'exception, le cas échéant, d'informations confidentielles liées à un·e étudiant·e en particulier.

■ LES ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉ·ES

Les délégué·es de classe sont élu·es chaque année dans les 21 jours suivant la rentrée de septembre. La date précise sera affichée. Sous l'accord de chaque classe, le vote se fait à main levée le jour-même. Un·e titulaire ainsi que sa ou son suppléant·e doivent être élu·es.

■ LES REPRÉSENTANT·ES DES ÉTUDIANT·ES

Une ou un représentant·e des étudiant·es de chaque section (design graphique ou image animée) siège au **conseil d'administration (CA)**.

Le CA délibère sur les orientations générales de la politique de l'établissement, le développement de cursus dans de nouvelles disciplines, la création de diplômes propres à l'école, l'organisation de la scolarité et des études après avis du conseil d'orientation pédagogique, le budget et ses modifications, le compte financier et l'affectation des résultats de l'exercice, les droits de scolarité...

Cinq représentant·e des étudiant·es (3 pour l'option design graphique et 2 pour l'option image animée) siègent au **conseil d'orientation pédagogique (CO)**.

Le CO est consulté sur toutes les questions touchant aux activités pédagogiques et scientifiques de l'établissement. Il se réunit au moins deux fois par an à l'initiative du directeur ou à la demande de la moitié de ses membres.

■ LES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANT·ES

En cas d'absence de candidats pour les élections des représentant·es au CA et CO, l'Ésad demande aux délégué·es de classe de se porter candidat. Les représentant·es sont élu·es pour une durée d'un an.

Dépôt des candidatures et campagne électorale

Le dépôt des candidatures est obligatoire et doit se faire au plus tard 8 jours avant la date du scrutin auprès de l'administration par mail : b.dennys@amiens-metropole.com et c.cresson@amiens-metropole.com.

Listes électorales pour le CA

Les étudiants sont inscrit·es sur les listes électorales dès lors qu'ils sont soumis au règlement du droit d'inscription. La première liste comprend les étudiant·es de l'option design. Ce collège élit un·e représentant·e et sa ou son suppléant·e. La deuxième liste comprend les étudiant·es de l'option art. Ce collège élit un·e représentant·e et sa ou son suppléant·e.

Listes électorales pour le CO

Les étudiant·es sont inscrit·es sur les listes électorales dès lors qu'ils sont soumis au règlement du droit d'inscription. La première liste comprend les étudiants de l'option design. Ce collège élit trois représentant·es. La deuxième liste comprend les étudiant·es de l'option art. Ce collège élit deux représentant·es.

La campagne électorale débute 7 jours avant le scrutin. Les noms des candidat·es sont affichés. Chaque candidat·e a la possibilité de rédiger une profession de foi présentée sur une feuille recto-verso format A4 et de l'afficher sur les panneaux réservés à cet effet ou de demander par courrier à l'administration de l'école de s'en charger.

Bureau de vote (à l'administration)

Le vote est secret, les bulletins sont déposés dans une urne prévue à cet effet. Le vote de chaque électeur est constaté par sa propre signature. Le dépouillement est public. La majorité des voix est requise pour désigner le représentant élu. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est proclamé élu.

■ LE BUREAU DES ÉTUDIANT·ES (BDE)

Le BDE est constitué en association Loi 1901. Pour adhérer, il faut être inscrit·e comme étudiant·e à l'Ésad et avoir réglé le montant de la cotisation pour l'année scolaire en cours. Il est dirigé par un Bureau élu par le Conseil d'administration du BDE désigné lors de l'assemblée générale annuelle des membres. Il organise les manifestations en direction des étudiant·es de l'Ésad (soirées, voyages, portes ouvertes...) et peut assurer une coopérative d'achat pour certaines fournitures (ex : achat de papier).

Contact : esadamiens.bde@gmail.com

LA NOMENCLATURE PÉDAGOGIQUE

Le cursus de DNA design graphique a pour objectif l'acquisition des fondamentaux du graphisme. L'offre pédagogique alterne les enseignements théoriques et de pratiques artistiques.

Les apprentissages et l'initiation au projet prédominent au début du cursus pour laisser progressivement la place à l'expérimentation plastique et aux recherches personnelles au service d'un projet de communication graphique. L'élève explore graduellement un processus créateur visant la mise en relation harmonieuse et signifiante du texte et de l'image, tout en prenant en compte la nature tangible de son médium physique ou virtuel, ainsi que la notion d'usage et les questions relatives à la réception des images.

En cycle de DNSEP, l'élève développera une posture critique et une capacité de problématisation lui permettant de prendre en charge des problématiques complexes. Il développera une position singulière et sera en mesure de l'exprimer.

Le cursus est également marqué par d'autres moments importants d'acquisition de savoir, qui prennent des formes aussi variées que les workshops, les conférences, les voyages, la préparation d'expositions...

■ LA CULTURE GÉNÉRALE, L'HISTOIRE ET LA THÉORIE DES ARTS

Les enseignements en culture générale conjuguent des approches esthétiques, philosophiques, historiques, sémiologiques et critiques. Les domaines abordés sont la peinture, la photographie, le cinéma, la sculpture, le graphisme et la typographie. Ils couvrent toutes les années du cursus. Les étudiant·es sont amené·es à réfléchir à leur pratique et à leurs propositions à l'aune des œuvres et pratiques passées et contemporaines. À partir de l'année 2, dans certains cours, une sensibilisation à la recherche leur permet d'étoffer la formulation de leurs projets et de contextualiser ceux-ci dans le champ de la création. L'apprentissage de l'anglais est obligatoire jusqu'à la quatrième année incluse.

■ LES COURS DE PRATIQUES PLASTIQUES

Les enseignements artistiques sont très présents et très liés au cycle conduisant au DNA : couleur, dessin, peinture, sculpture, volume, sérigraphie, photographie. Les enseignements orientés spécifiquement sur la communication graphique et visuelle sont abordés en première année dans un esprit de découverte. Dans la phase programme (années 2 et 3), ils visent la maîtrise des concepts et l'acquisition des savoirs fondamentaux. En phase projet (années 4 et 5), ils conduisent à appréhender des problématiques fournies et des projets complexes.

■ ACQUISITIONS TECHNIQUES

Programmées en première et deuxième années, elles bénéficient tout le long du cursus d'un suivi en fonction des besoins de l'étudiant·e dans ses travaux individuels. Une permanence pour l'infographie, la sérigraphie et les outils de découpe ou de façonnage est assurée.

■ LES WORKSHOPS

De durée variable (d'une journée à une semaine), ils sont conduits par une personnalité extérieure, invitée par l'équipe pédagogique à venir travailler avec les étudiant·es dans un domaine en relation avec les enseignements.

■ CONFÉRENCES, SEMAINE THÉMATIQUE, JOURNÉES D'ÉTUDES

Les conférences permettent à des personnalités engagées dans le domaine théorique ou critique ou dans la création plastique ou graphique de venir apporter une ouverture professionnelle à différentes réalités de la pensée ou de la création. Les conférences sont obligatoires.

Chaque année, l'Ésad organise une semaine thématique permettant d'approfondir un thème grâce à l'apport de différents invités. Cette semaine peut être complétée par un ou des workshops à destination de certaines classes d'étudiant·es. Le département recherche de l'Ésad organise chaque année des journées d'études sur la typographie. Vous retrouverez beaucoup de nos conférences sur le site *Mnemosyne* : <https://mnemosyne.esad-amiens.fr/>

■ LES SORTIES PÉDAGOGIQUES

Des sorties pédagogiques sont organisées régulièrement afin que les étudiant·es puissent participer à différentes manifestations liées à l'actualité des disciplines enseignées notamment à Chaumont, au Havre, à Paris, à Lille.

■ LES PORTES OUVERTES

La préparation et l'animation de ces deux jours d'exposition, appelés historiquement « portes ouvertes », est un temps fort de la vie de l'école. L'objectif est de témoigner aux candidat·es, visiteurs, ami·es et famille, des productions réalisées. De plus, elles permettent de développer une synergie entre les étudiant·es et les équipes administrative, technique et pédagogique. Cette exposition est coordonnée par les coordinateurs des études et par les coordinateurs de chaque année et les enseignant·es qui se portent volontaires. Les étudiant·es doivent faire preuve d'une grande autonomie et d'initiatives dans les propositions. La semaine qui les précède est réservée à leur préparation.

LE CENTRE DE DOCUMENTATION (LA DOC)

Le centre de documentation est un lieu de ressources pédagogiques qui constitue un complément indispensable des cours. Son développement se fait en lien avec les enseignements et les événements de l'école. Le règlement du centre de documentation vous est communiqué lors de votre inscription à l'école.

LE FONDS DOCUMENTAIRE

Il comprend environ 7 000 documents (livres, revues, dvd). À l'origine composé du fonds des ouvrages de l'ancienne École régionale des Beaux-Arts, il s'est enrichi depuis d'un fonds spécialisé en design graphique et typographique, ainsi qu'en cinéma d'animation. Il couvre les domaines suivants : art et théorie de l'art (peinture, dessin, sculpture), photographie, catalogues d'exposition, illustration, livres d'artistes, design graphique, typographie, design, architecture, cinéma, animation, essais, littérature, dictionnaires et encyclopédies. La documentation diffuse régulièrement la liste des nouvelles acquisitions. La collecte d'éphémères (cartons d'invitations, flyers, brochures, affiches, spécimens de caractères...) donne lieu à la constitution de dossiers de designers graphiques et de fonderies consultables sur place.

LES ABONNEMENTS

L'Ésad est abonnée à une vingtaine de titres de périodiques spécialisés, deux quotidiens (Libération [papier] et Le Monde [électronique]) et un hebdomadaire (Courier International [papier et électronique]).

LE FONDS « IMPRESSIONS »

Vous pouvez demander et utiliser sur place les éléments suivants : nuanciers pantone (classique, couché/non couché, équivalent quadrichromie et pour les sites web), nuancier typographique, agrafeuse pour grands formats, échantillons de papier.

LES RAYONS « ORIENTATION » ET « VIE PROFESSIONNELLE »

Vous y trouverez les informations sur les écoles d'art : brochures des écoles, brochures des post-diplômes, dates des portes ouvertes, formations artistiques, résidences, etc. Vous trouverez également des informations pour préparer votre vie professionnelle : renseignements pratiques et juridiques, le guide du graphiste indépendant, la liste de sites web spécialisés dans la recherche d'emplois ou de stages...

LA RECHERCHE INFORMATISÉE

Le fonds documentaire est informatisé en réseau avec les bibliothèques d'Amiens Métropole. Son catalogue est consultable en ligne. www.bibliotheques.amiens.fr La Base Spécialisée Art et Design (BSAD) permet d'effectuer une recherche dans les collections de périodiques du réseau des bibliothèques d'écoles d'art publiques françaises. www.bsad.eu

L'ACCÈS ET LE FONCTIONNEMENT DE LA DOCUMENTATION

Les horaires d'ouverture sont affichés sur la porte de la documentation. Le prêt est réservé aux étudiant·es, enseignant·es et membres du personnel de l'école. Le centre de documentation est également accessible aux stagiaires de la formation professionnelle en consultation sur place. Il convient de respecter les délais d'emprunt afin que chacun ait un accès égal aux documents.

Les nouveaux ouvrages sont placés sur des rayonnages spécifiques afin que chacun puisse en prendre connaissance rapidement.

Les revues sont en consultation sur place, exceptées celles sur lesquelles est apposé un code-barre, empruntables au même titre que les livres.

L'ARCHITECTURE DES ÉTUDES

Le Ministère de la Culture définit le cadre pédagogique général des écoles d'art par des textes de loi et des arrêtés publiés au Journal officiel. De plus, le Ministère communique chaque année des notes qui précisent les orientations qu'il préconise. Ce cadre permet à l'ensemble des écoles d'art de constituer un corps homogène en termes de qualité des enseignements et de reconnaissance des diplômes. Les écoles agissent selon ses prescriptions pour les concours d'entrée et commissions d'équivalence, pour l'attribution des ECTS par modules et pour l'organisation des diplômes de DNA et DNSEP. En revanche, il est de la responsabilité de chaque école de construire un projet pédagogique cohérent ainsi que l'offre d'enseignement qui permette de le réaliser. La directrice de l'Ésad délivre et signe les diplômes.

● CONCOURS D'ENTRÉE ET COMMISSION D'ÉQUIVALENCE

Les concours d'entrée et commissions d'équivalence ont lieu une fois par an au printemps (une session supplémentaire peut éventuellement être organisée en septembre). Les conditions pour se présenter au concours d'entrée ou à la commission d'équivalence à l'Ésad sont détaillées dans les brochures d'information et les dossiers d'inscription. Les étudiant·es inscrit·es à l'Ésad (années 3, 4 ou 5) qui souhaitent participer aux jurys d'entretien du concours d'entrée ou de la commission d'équivalence peuvent le faire, sous réserve qu'ils ne quittent pas la session en cours de route.

● ENTRÉE EN CYCLE DNSEP

L'admission en second cycle (cycle menant au DNSEP) à l'Ésad d'Amiens est subordonnée à l'obtention du diplôme national d'art (DNA) et à une décision de l'Esad. L'entrée en second cycle requiert de l'étudiant des potentiels et des aptitudes à mener des projets complexes et dans les orientations proposées par le programme pédagogique. C'est le sens même du passage du cycle programme (DNA) au cycle projet (DNSEP).

L'ORGANISATION DE LA MENTION DESIGN NUMÉRIQUE

Le DNSEP option Design mention design numérique s'effectue sous la forme d'un double cursus diplômant en vous inscrivant simultanément au Master mention Humanités et Industries Créatives – parcours Design et création d'expérience (UXD) délivré par l'Université de technologie de Compiègne (UTC). Ce double parcours vous permet de mieux appréhender les questions d'innovation par le design, soit pour consolider votre formation de designer graphique ouvert aux technologies numériques, soit pour devenir designer numérique.

www.utc.fr/formations/diplome-de-master/mention-humanites-et-industries-creatives-hic.html
sélectionnez « parcours design et création d'expérience »

Vous devrez suivre des enseignements obligatoires dans les deux établissements, passer votre diplôme de DNSEP à l'Ésad et faire un stage obligatoire à l'UTC (il est fait, en général, après avoir obtenu le diplôme de l'Ésad). Le stage est validé par l'UTC (remise d'un rapport de stage et soutenance). Ce stage peut se faire dans le laboratoire de recherche d'une université ou d'une entreprise.

L'obtention du master UTC et la scolarité en double cursus peuvent vous permettre d'envisager de poursuivre votre formation au niveau doctoral en préparant une thèse à l'UTC. Renseignez-vous auprès de l'UTC.
L'obtention des deux diplômes n'est pas liée.

Votre scolarité en Design Numérique à l'Ésad (15 ECTS par semestre)

En année 4, seuls les deux cours de design numérique sont obligatoires (total 15 ECTS) ainsi que des entretiens réguliers sur rendez-vous avec Sara Martinetti et Dominique Giroudeau pour vous aider à élaborer le mémoire. Les cours de l'Ésad ont lieu jusqu'en juin contrairement à l'option design graphique.

En année 5, au premier semestre, vous devez avoir des entretiens réguliers avec Sara Martinetti et Dominique Giroudeau alors que vous continuez vos cours à l'UTC.
Vous rejoignez complètement l'Ésad au second semestre.

À l'issue de votre DNSEP, vous effectuerez votre stage obligatoire pour l'obtention du diplôme de l'UTC.

Votre scolarité en Design Numérique du côté de l'UTC (15 ECTS par semestre)

Vous aurez des enseignements théoriques et des ateliers sur le design et la scénarisation d'expérience, la philosophie des techniques, l'innovation, la recherche scientifique sur la perception... Reportez-vous au livret de l'étudiant-e de l'UTC pour la liste de cours. Renseignez-vous auprès de Charles Lenay (UTC) pour connaître les cours obligatoires. Les cours d'anglais se prennent à l'UTC.

Récapitulatif

Aux semestres 7, 8 et 9, les étudiant-es en double cursus cumulent les ECTS obtenus à l'Ésad et à l'UTC de manière à obtenir un total de 90 ECTS. Au semestre 10, vous présentez votre diplôme de DNSEP à l'Ésad (30 ECTS). Au semestre 11, vous faites un stage pour l'obtention de votre diplôme de Master de l'UTC.

SEMESTRE D'ÉTUDES A L'ÉTRANGER

L'Ésad est signataire de la Charte Erasmus et a établi plusieurs conventions avec d'autres écoles européennes. Vous en trouverez la liste dans votre espace numérique ainsi que les liens sur les établissements. La mise en place de contrats spécifiques avec ces établissements garantit la poursuite d'un enseignement artistique et la validation des ECTS du semestre. La mobilité des étudiant-s est prévue aux semestres 4 et 8 pour le département Design.

Vous pouvez consulter la responsable de l'international :

Alisa Nowak.

Pour les étudiant-es inscrites en Image Animée, consultez préalablement **Philippe Baby.**

● STAGE EN ENTREPRISE EN FRANCE OU À L'INTERNATIONAL

Concernant les stages en entreprise, s'il est important que l'étudiant-e puisse acquérir de façon précoce une expérience des milieux de la création et de la production, celle-ci reste dans la phase programme (cycle DNA) une période de découverte et ne doit pas se substituer aux enseignements. En conséquence, l'étudiant-e inscrit-e en premier cycle privilégiera les acquisitions en suivant les cours et limitera ses périodes de stage qui seront programmées de préférence pendant les vacances scolaires à la fin de la deuxième année. En ce qui concerne la phase projet (cycle DNSEP), l'expérience en entreprise ou en agence doit se révéler très profitable. Les missions qui sont confiées à un étudiant-e du deuxième cycle sont généralement plus intéressantes, et permettent parfois d'entamer un relationnel pouvant déboucher à terme sur une perspective d'emploi. Pour s'investir dans le monde professionnel, ces stages sont souvent plus longs, d'autant que la prise en charge de certains stages à l'étranger nécessite une durée de plusieurs mois.

C'est dans cet esprit que nous avons aménagé le semestre 8 pour permettre aux étudiant-es en 4^e année DNSEP mention Design graphique de partir en stage à l'issue du bilan du deuxième semestre. En revanche, les étudiant-es doivent être présent-es dès le démarrage de l'année 5, sinon ils risquent de passer à côté des enjeux de leur année de diplôme.

Les stages professionnels sont obligatoires. Ils permettent à l'étudiant-e de s'immerger dans le milieu professionnel. Ils nécessitent une convention entre l'entreprise et l'école et sont validés après réception du compte-rendu de stage. Ils peuvent s'effectuer dans une agence de design, dans une institution culturelle ou une entreprise privée, ou encore chez un sérigraphe, un imprimeur, un photographe...

Les étudiant-es de 4^e année inscrit-es en double cursus à l'UTC ont cours jusqu'en juin. Le stage de cinq mois qui constitue la composante principale du passage du diplôme de l'UTC est validé également comme stage par l'Ésad sous réserve que la convention de stage soit signée avant le passage du DNSEP.

Ce stage sera effectué au semestre 11, c'est à dire le semestre suivant celui de l'obtention du DNSEP. Il peut être fait dans une entreprise ou un laboratoire de recherche.

Les étudiant-es en DNA et en DNSEP mention Image animée peuvent être amené-es à réaliser l'un de leur stage dans le cadre d'un partenariat entre l'école et un organisme public ou privé extérieur ne disposant pas du matériel professionnel adéquat. Dans ce cas spécifique, la production de stage peut être effectuée sur le matériel dont dispose le département Waide Somme de l'Ésad après entente avec le coordinateur de département.

→ Toutes informations complémentaires ainsi que les formulaires nécessaires à remplir se trouvent dans votre espace étudiant, onglet STAGE.

● ANNÉE DE CÉSURE

L'année de césure peut avoir lieu une seule fois dans le cursus à l'Ésad, entre la 3^e et la 4^e année sous réserve de l'obtention du DNA et de la validation du passage en année supérieure à l'Ésad d'Amiens.

Les étudiant-es qui souhaitent réaliser une année de césure sont invité-es à expliquer leurs motivations et projet à la direction de l'école. Les fiches « Règlement de l'année de césure » et « Demande de césure » sont à télécharger dans l'espace numérique de l'étudiant-e.

Quatre types de période de césure sont acceptés :

- Une formation dans un domaine différent
- Une expérience en milieu professionnel en France ou à l'étranger
- Un engagement de service civique en France ou à l'étranger
- Un projet de création d'activité en qualité d'étudiant-entrepreneur

Les étudiant-es resteront inscrit-es à l'Ésad et paieront les frais

d'inscription fixés par le Conseil d'Administration. L'Ésad garantit, sous réserve du respect de la procédure et du paiement des droits d'inscription de l'année de césure, la réintégration dans la formation dans laquelle l'étudiant-e était inscrit-e avant son départ.

● PRÉPARATION À LA VIE PROFESSIONNELLE

Les étudiant-es en fin de cursus, mention Design graphique, bénéficient d'un accompagnement personnalisé afin de les aider à entrer dans la vie professionnelle (définition du projet professionnel, conseils sur le statut professionnel, préparation aux entretiens de recrutement ou au démarchage de prestation, aide à l'élaboration de devis).

Deux séances d'information sur la vie professionnelle sont données chaque année par François Caspar. La première est consacrée au statut des designers graphiques, la seconde à la façon d'évaluer les prestations et d'établir des devis. Ces séances se déroulent sous formes de conférences. Elles sont obligatoires en 5^e année, et recommandées aux étudiant-es des années 3 et 4.

LE PROGRAMME PÉPITE POUR L'ENTREPRENEURIAT

● LE STATUT NATIONAL D'ÉTUDIANT-ENTREPRENEUR.

Tout-e étudiant-e qui le souhaite à partir de l'année 3 peut désormais co-construire au sein de son établissement le parcours qui le conduira à la réalisation de son projet, quelle que soit la démarche entrepreneuriale : individuelle ou collective, à finalité économique et/ou sociale, innovante ou non, technologique ou non, avec création d'activités ou reprise d'entreprise. Le programme prévoit des simulations de création d'entreprise. Il propose des rendez-vous permettant aux étudiant-es de se sensibiliser sur le thème de l'entrepreneuriat en rencontrant des entrepreneurs et en découvrant différentes facettes de la démarche.

Le Diplôme Étudiant-Entrepreneur (D2E) permet notamment à des jeunes diplômé-es créateurs d'entreprise de bénéficier du statut d'étudiant-entrepreneur et d'un accompagnement de leur projet.

Par ailleurs, les meilleurs projets issus de PéPite peuvent se présenter aux concours tels que le « Challenge Amiens Campus » (premier prix 1 500€) ou le Concours d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes dans la catégorie « PEPITE - Tremplin entrepreneuriat étudiant », avec des aides allant jusqu'à 10 000€ et un accompagnement des projets.

Le programme PéPite est également accessible aux jeunes diplômé-es. Il n'est pas réservé exclusivement aux futurs créateurs d'entreprise. Peuvent en bénéficier ceux qui se destinent au statut d'intermittent du spectacle ou d'affilié à la Maison des Artistes, ceci dans la mesure où ils souhaitent développer un projet particulier.

www.pepite.picardie.fr

VALIDATION DES CRÉDITS

L'ORGANISATION DES ECTS

Les semestres, les modules et les ECTS : l'arrêté du 8 octobre 2014 modifiant l'arrêté du 13 juillet 2013 relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme national d'art et au diplôme national supérieur d'expression plastique propose d'appliquer l'organisation en semestre à la totalité des cycles, dès la première année et d'organiser les enseignements conformément à la grille d'ECTS commune. Ainsi, l'année scolaire est divisée en deux semestres de 17 semaines environ. Chaque semestre est validé par l'obtention de 30 ECTS attribués au moment du bilan ou à l'issue du diplôme obtenu. Le Ministère de la Culture définit les modules et leur nombre d'ECTS. Les écoles définissent les cours à l'intérieur des modules et répartissent les ECTS. Ceux-ci ne sont pas sécables (un cours ne peut pas valoir 2,5 ECTS).

LE BILAN

Les enseignements sont complétés à chaque fin de semestre par une épreuve orale, le bilan. Chaque coordinatrice ou coordinateur de classe organise les bilans de son année. Elles et ils sont là pour vous renseigner sur le déroulement des bilans en amont de ceux-ci, et sur les appréciations qui ont été portées. N'hésitez pas à les solliciter. L'évaluation de ce bilan porte sur le choix des travaux et leur accrochage ainsi que sur la maturité du travail.

Les projets sont à présenter devant l'équipe enseignante pendant environ 10 à 15 minutes, questions incluses. À la fin des présentations auront lieu des entretiens individuels afin de pouvoir échanger sur des consignes pour le semestre ou l'année suivante. Les appréciations écrites et les notes sont communiquées à chaque étudiant·e après le bilan du semestre.

Le coordinateur des études du département image animée assiste aux bilans. La coordinatrice des études du département design assiste régulièrement aux bilans. La directrice de l'établissement assiste ponctuellement aux bilans de 5^e année du département design.

MODALITÉS DE PASSAGE D'UN SEMESTRE À L'AUTRE

En plus de la grille semestrielle d'ECTS, l'Ésad conserve une grille d'appréciation qualitative des enseignements où chaque enseignant·e donne un avis écrit sur le semestre et note le travail effectué avec une note traditionnelle de 0 à 20. Tout enseignement où l'étudiant·e a reçu une note supérieure ou égale à 10 conduit à l'obtention des ECTS correspondants.

Information pour la 1^{re} année

L'obtention de 60 ECTS est nécessaire pour le passage en deuxième année. Lors du bilan du deuxième semestre, l'équipe pédagogique propose à la direction pour chaque étudiant·e, le passage, le redoublement, ou l'exclusion de l'Ésad.

Information pour la 2^e année

À la fin du quatrième semestre, l'étudiant·e doit avoir acquis entre 48 et 60 nouveaux ECTS. Le passage en semestre 5 est possible avec un minimum de 108 ECTS, sous condition de rattrapage des ECTS manquants et selon les modalités définies avec l'équipe pédagogique. Lors du bilan du quatrième semestre, l'équipe pédagogique propose à la direction pour chaque étudiant·e, le passage, le redoublement ou la sortie de l'école. L'étudiant ayant obtenu 120 ECTS est titulaire du certificat d'études d'arts plastiques (CEAP) délivré par l'école et agréé par le Ministère de la Culture.

Information pour la 3^e année

L'étudiant·e doit avoir obtenu, au bilan du semestre 6, un total de 165 ECTS pour pouvoir se présenter au diplôme national d'arts plastiques. Lors du bilan du semestre 6, l'équipe pédagogique propose à la direction le redoublement ou le passage du diplôme. Elle propose également l'autorisation de poursuite de la scolarité à l'Ésad d'Amiens de chaque étudiant·e.

Information pour la 4^e année

À la fin du semestre 8, l'étudiant·e doit avoir acquis entre 48 et 60 nouveaux ECTS. Avec 228 ECTS, le passage en semestre 9 se fait sous condition de rattrapage des ECTS manquants, selon les modalités définies avec l'équipe pédagogique.

Lors du bilan du semestre 8, l'équipe pédagogique propose à la direction pour chaque étudiant-e, le passage, le redoublement ou une réorientation.

● LE RATTRAPAGE DES ECTS

Les modes de rattrapage des ECTS ne sont pas les mêmes selon que les semestres sont impairs ou pairs, du fait du passage d'une année scolaire à l'autre.

Semestres impairs

Il s'agit du premier semestre de chaque année scolaire. Les modalités de récupération des ECTS sur le semestre suivant (valable uniquement à partir du troisième semestre) sont déterminées par l'enseignant-e concerné-e, qui peut proposer leur attribution en fonction :

- de la remise de travaux qui n'avaient pas été rendus si leur notation est positive
- de la remise d'un travail spécifique demandé en rattrapage.
- du constat d'un effort général sur le semestre rendant compte d'une progression de l'étudiant-e dans la discipline concernée.

Semestres pairs

Ils concernent les seconds semestres de chaque année scolaire. Dans le cas où il manque plus de 12 ECTS à un étudiant à rattraper : les enseignant-es concerné-es ont émis un avis définitif concernant l'évaluation du niveau insuffisant de l'étudiant-e sur le semestre, ce qui peut conduire à un redoublement, à une non autorisation de passage de diplôme, ou à une exclusion définitive de l'établissement.

Dans le cas où il manque moins de 12 ECTS à un étudiant à rattraper, il y a plusieurs cas possibles :

- soit compensation (dans la limite de deux cours, étudiée au cas par cas) : l'enseignant-e concerné-e peut évaluer que, après avis des autres enseignant-es, avec malgré la faiblesse de l'étudiant-e dans sa discipline, le crédit est « obtenu par compensation » en raison de ses autres résultats scolaires. Cette information est alors indiquée dans le bilan semestriel.

Ce mode de rattrapage « par compensation » ne doit pas être la règle, mais l'exception. Le nombre d'ECTS ainsi obtenus est limité à deux enseignements non rattachés à un même module, car au-delà, l'école considère qu'il y a un signe avéré que l'étudiant-e a de réelles difficultés à suivre son cursus.

- soit rattrapage par la remise de travaux supplémentaires à la rentrée de septembre dans le seul cas où l'étudiant-e a été admis-e dans l'année supérieure.
- soit redoublement, non autorisation de passage de diplôme
- soit exclusion définitive de l'établissement.

● L'ATTRIBUTION DES ECTS LORS DES SÉJOURS À L'ÉTRANGER

Dans le cadre de la circulation des étudiant-es au sein des pays européens, (échanges Erasmus), les établissements d'accueil délivrent leurs ECTS sur la base d'un contrat d'études (learning agreement) passé avec l'étudiant-e et l'Ésad. Formalisé avant le départ de l'étudiant-e et finalisé au retour, ce contrat spécifie les enseignements suivis, la répartition et le nombre d'ECTS et les notes obtenues. L'obtention des ECTS pour les stages professionnels : les stages obligatoires conduisent à l'attribution d'ECTS, sous réserve que l'étudiant-e remplisse le compte-rendu de fin de stage et y adjoigne des illustrations des réalisations faites lors de celui-ci. Ce compte-rendu lui permet d'évaluer les différentes expériences qu'il a menées : connaissance de l'entreprise, interlocuteurs rencontrés, qualité de la mission, compétences acquises... Les ECTS sont acquis dès lors que les stages sont validés. Pour des raisons techniques, les ECTS sont portés sur les bilans des semestres 6 ou 9.

● COURS DE LANGUE ÉTRANGÈRE

L'enseignement de l'Anglais est obligatoire. Aucun crédit ne peut se substituer aux ECTS spécifiquement affectés à cette matière.

GRILLE DES ECTS DNA

→ Vous trouvez le programme des cours en détail dans votre espace étudiant, onglet COURS.

DESIGN GRAPHIQUE

ANNÉE 1

→ Semestre 1

Initiation aux techniques et aux pratiques artistiques – 18 ECTS

Histoire, théorie des arts et langue étrangère – 10 ECTS

Bilan du travail plastique et théorique – 2 ECTS

→ Semestre 2

Initiation aux techniques et aux pratiques artistiques – 16 ECTS

Histoire, théorie des arts et langue étrangère – 10 ECTS

Bilan du travail plastique et théorique – 4 ECTS

ANNÉE 2

→ Semestre 3

Pratique plastique : méthodologie de projet, techniques et mises en œuvre – 16 ECTS

Histoire, théorie des arts et langue étrangère – 8 ECTS

Recherches et expérimentations – 2 ECTS

Bilan – 4 ECTS

→ Semestre 4

Pratique plastique : méthodologie de projet, techniques et mises en œuvre – 14 ECTS

Histoire, théorie des arts et langue étrangère – 8 ECTS

Recherches et expérimentations – 4 ECTS

Bilan – 4 ECTS

ANNÉE 3

→ Semestre 5

Pratique plastique : méthodologie de projet, techniques et mises en œuvre – 12 ECTS

Histoire, théorie des arts et langue étrangère – 8 ECTS

Recherches et expérimentations personnelles – 6 ECTS

Bilan – 4 ECTS

→ Semestre 6

Pratique plastique : méthodologie de projet, techniques et mises en œuvre – 4 ECTS

Histoire, théorie des arts et langue étrangère – 5 ECTS

Recherches et expérimentations personnelles – 4 ECTS

Stage, expérimentation des milieux de création et de production – 2 ECTS

Diplôme – 15 ECTS

IMAGE ANIMÉE

ANNÉE 1

→Semestre 1

Initiation aux techniques et aux pratiques artistiques – 18 ECTS

Histoire, théorie des arts et langue étrangère – 10 ECTS

Bilan du travail plastique et théorique – 2 ECTS

→Semestre 2

Initiation aux techniques et aux pratiques artistiques – 16 ECTS

Histoire, théorie des arts et langue étrangère – 10 ECTS

Bilan du travail plastique et théorique – 4 ECTS

ANNÉE 2

→Semestre 3

Méthodologie, techniques et mises en œuvre – 16 ECTS

Histoire, théorie des arts et langue étrangère – 8 ECTS

Recherches et expérimentations – 2 ECTS

Bilan – 4 ECTS

→Semestre 4

Méthodologie, techniques et mises en œuvre – 14 ECTS

Histoire, théorie des arts et langue étrangère – 8 ECTS

Recherches et expérimentations – 4 ECTS

Bilan – 4 ECTS

ANNÉE 3

→Semestre 5

Méthodologie, techniques et mises en œuvre – 12 ECTS

Histoire, théorie des arts et langue étrangère – 8 ECTS

Recherches personnelles plastiques – 6 ECTS

Bilan – 4 ECTS

→Semestre 6

Méthodologie, techniques et mises en œuvre – 4 ECTS

Histoire, théorie des arts et langue étrangère – 5 ECTS

Recherches personnelles plastiques – 4 ECTS

Stage – 2 ECTS

Diplôme – 15 ECTS

GRILLE DES ECTS DNSEP

DESIGN GRAPHIQUE & IMAGE ANIMÉE

ANNÉE 4

→Semestre 7

Initiation à la recherche
Suivi du mémoire, philosophie,
histoire des arts – 9 ECTS

Projet plastique
Prospective, méthodologie,
production – 20 ECTS

Langue étrangère – 1 ECTS

→Semestre 8

Initiation à la recherche
Suivi du mémoire, philosophie,
histoire des arts – 9 ECTS

Projet plastique
Prospective, méthodologie,
production – 20 ECTS

Langue étrangère – 1 ECTS

ANNÉE 5

→Semestre 9

Méthodologie de la
recherche (dont suivi du
mémoire) – 20 ECTS

Mise en forme du projet
personnel – 10 ECTS

→Semestre 10

Épreuves du diplôme – 30 ECTS

DESIGN NUMÉRIQUE

ANNÉE 4

→Semestre 7

Initiation à la recherche
Suivi du mémoire, philosophie,
histoire des arts – 5 ECTS

Projet plastique
Prospective, méthodologie,
production – 10 ECTS

Enseignements pratiques
et théoriques, langue
étrangère à l'UTC – 15 ECTS

→Semestre 8

Initiation à la recherche
Suivi du mémoire, philosophie,
histoire des arts – 5 ECTS

Projet plastique
Prospective, méthodologie,
production – 10 ECTS

Enseignements pratiques
et théoriques, langue
étrangère à l'UTC – 15 ECTS

ANNÉE 5

→Semestre 9

Méthodologie de la
recherche – 7 ECTS

Mise en forme du projet
personnel – 8 ECTS

Enseignements pratiques
et théoriques UTC – 15 ECTS

→Semestre 10

Épreuves du diplôme – 30 ECTS
Du coté de l'UTC, vous devez
avoir acquis 15 ECTS à l'issue
du semestre 10.

→Semestre 11

Vous effectuerez votre stage de
fin d'étude et de soutenance
en vue de l'obtention du Master
pour l'UTC au semestre 11.

LES DIPLÔMES

LE DNA, DIPLÔME NATIONAL D'ART

Les épreuves du diplôme national d'art consistent en :

- une sélection par l'étudiant-e de travaux significatifs de ses trois années d'études
- un entretien avec le jury
- l'examen du dossier pédagogique du candidat.

Le jury est constitué de trois membres nommés par la direction de l'Ésad :

- deux personnalités qualifiées extérieures à l'établissement
- un-e enseignant-e de l'école
- l'un des membres du jury est représentant-e des sciences humaines

Critères d'évaluation

(directives données au jury par le Ministère de la Culture) :

- Présentation des travaux (formelle et critique)
- Pertinence du parcours et des recherches liés aux travaux
- Contextualisation du travail (justesse et diversité des références)
- Qualité des réalisations.

Chaque élément d'appréciation ci-dessus peut apporter de 0 à 5 points. Ainsi peut être obtenu un total de 0 à 20 points.

Code de notation

0 non rendu, 1 faible, 2 médiocre, 3 assez bien, 4 bien, 5 excellent.

Distinctions

14 et au-delà : Mention

16 et au-delà : Félicitations

Aucun autre ECTS ne peut se substituer aux 15 ECTS attachés à la réussite du DNA.

Les diplômes de DNA sont homologués au grade de Licence

LE DNSEP, DIPLÔME NATIONAL SUPÉRIEUR D'EXPRESSION PLASTIQUE

L'arrêté du 16 juillet 2013 modifiant les dispositions de l'arrêté du 6 mars 1997 précise que le passage du diplôme national supérieur d'expression plastique est désormais constitué de deux épreuves :

- la soutenance d'un mémoire d'une durée de vingt minutes ;
 - la soutenance d'un travail plastique d'une durée de 40min
- Les deux épreuves comprennent un entretien avec le jury.

Le jury de diplôme national supérieur d'expression plastique est nommé par la direction de l'établissement.

Il est composé de cinq membres :

- de quatre personnalités qualifiées choisies dans le domaine d'activité, dont parmi elles le/la président-e
- d'un-e représentant-e de l'école choisi-e parmi les enseignant-es.

Le jury de soutenance du mémoire est composé du représentant de l'école et d'une des personnalités qualifiées. L'un des deux membres a le titre de Docteur.

Pour chacun-e des membres titulaires, un-e suppléant-e est désigné-e dans les mêmes conditions. La soutenance du mémoire a lieu au semestre 10 à un moment choisi par l'équipe pédagogique.

À l'issue de la soutenance du mémoire, le jury de soutenance établit un rapport écrit qui sera ultérieurement communiqué aux membres du jury de diplôme. En fin de semestre 10, l'ensemble du jury de diplôme national supérieur d'expression plastique assiste à la présentation du travail plastique. À l'issue de cette épreuve, il délibère sur l'attribution du diplôme national supérieur d'expression plastique en tenant compte du rapport établi par le jury de soutenance du mémoire. Il délivre les ECTS correspondant au travail plastique (25 ECTS) et au mémoire (5 ECTS).

Critères d'évaluation

(directives données au jury par le Ministère de la Culture) :

- Présentation du projet (formelle et critique)
- Élaboration du projet et processus de la recherche
- Positionnement du travail (pertinence des références et de l'articulation des connaissances, niveau de conceptualisation)
- Qualité des productions.

Chaque élément d'appréciation ci-dessus peut apporter de 0 à 5 points. Ainsi peut être obtenu un total de 0 à 20 points.

Code de notation

0 non rendu, 1 faible, 2 médiocre, 3 assez bien, 4 bien, 5 excellent.

Distinctions

14 et au-delà : Mention

16 et au-delà : Félicitations

Aucun autre ECTS ne peut se substituer aux 30 ECTS attachés à la réussite du DNA.

Les diplômes de DNSEP sont homologués au grade de Master.

LE SUPPLÉMENT AU DIPLÔME

Délivré après obtention du DNA et du DNSEP en fin de cursus, ce document a pour objectif de donner une lisibilité claire du parcours et des acquis de l'étudiant, au niveau international. Il récapitule les enseignements suivis et crédits obtenus et les expériences de mobilité de l'étudiant. Il informe sur les objectifs pédagogiques du cursus suivi et les modes d'évaluation de l'établissement scolaire qui délivre le diplôme.

LES COMPÉTENCES ATTENDUES À L'ISSUE DES DIPLÔMES

MENTION DESIGN GRAPHIQUE

Le titulaire du diplôme est designer graphique. Il conçoit des systèmes visuels pour des documents qui seront imprimés ou pour des écrans de visualisation. Il est en mesure de réaliser des compositions graphiques qui allient du texte (porté par une police de caractère adaptée), des images qui lui sont données et des éléments graphiques qu'il produira lui-même (glyphes, picto, illustration...). L'agencement de l'ensemble porte le sens du message et la lisibilité des informations pour un public et un contexte identifiés.

En tant que designer graphique, il conçoit le graphisme de documents imprimés tels qu'affiches, livres, journaux, documents techniques (rapports d'activités, notices), publicités, packaging. Il peut également concevoir ou participer à la conception de projets graphiques complexes telles que l'identité visuelle d'une entreprise (logo, papeterie, packaging, plv, conception graphique de sites web) ou un système signalétique pour un bâtiment (hôtel, hôpital, gare...) ou un événement (ex : jeux olympiques, biennale d'art...).

Le designer graphique est capable de concevoir des interfaces graphiques simples ou de collaborer avec des designers numériques pour pouvoir répondre à des commandes qui allient les supports traditionnels et les supports numériques (objets connectés, sites).

Pour effectuer ces missions, le designer diplômé devra écouter la demande du commanditaire, lui faire des propositions graphiques argumentées, lui remettre une proposition développée, faire des propositions pour la fabrication des documents (choix du papier, vernis, cartonnage, reliure...), rédiger le cahier des charges pour l'imprimeur, se mettre en relation avec l'imprimeur, et assurer un suivi de fabrication (le commanditaire signe le bon à tirer pour valider l'impression du document).

MENTION DESIGN NUMÉRIQUE

Le titulaire du diplôme est designer graphique. Il conçoit des systèmes visuels pour des documents qui seront imprimés ou pour des écrans de visualisation. Il est en mesure de réaliser des compositions graphiques qui allient du texte (porté par une police de caractère adaptée), des images qui lui sont données et des éléments graphiques qu'il produira lui-même (glyphes, picto, illustration...). L'agencement de l'ensemble porte le sens du message et la lisibilité des informations pour un public et un contexte identifiés.

En tant que designer graphique, il conçoit le graphisme de documents imprimés tels que affiches, livres, journaux, documents techniques (rapports d'activités, notices), publicités. En tant que designer numérique, il peut proposer et concevoir pour de futurs produits ou applications numériques des systèmes complexes d'information visuelle à partir d'un langage graphique et d'une compétence à imaginer et scénariser des systèmes interactifs. Le designer numérique propose de nouveaux usages pour les produits numériques (objets connectés, sites, jeux vidéo) à partir d'une veille sociale (pour imaginer les besoins d'une population donnée) et technologique (domaine de l'innovation). Il travaille sur des projets de type services numériques, applications de loisir ou éducatives, serious game, animation, jeux vidéo, interfaces de commande pour des produits industriels...

Le designer diplômé est en mesure d'échanger professionnellement avec le commanditaire (comprendre la commande, présenter ses clients), de travailler en équipe pluridisciplinaire, de mener les phases de conception avec des outils adaptés (zoning, wireframing) et de présenter ses propositions aux différentes parties prenantes du projet (décideurs, marketing, testeurs, développeurs...).

MENTION IMAGE ANIMÉE

Les cycles conduisant au DNA et au DNSEP option Art, mention image animée proposent des enseignements théoriques et pratiques, ceux-ci étant principalement orientés vers l'animation 3D. L'enseignement vise trois objectifs : le développement de la culture générale artistique, l'acquisition des techniques graphiques et des logiciels, la réalisation de projets filmiques dans une démarche d'auteur. Les modules principaux sont les suivants : la mise en scène, l'image fixe, l'image animée, l'image technique, histoire des arts, culture générale et langue vivante.

L'objectif du cursus est la formation de personnalités créatives et réactives aux mutations rapides liées aux technologies de l'univers de l'image animée. Les diplômé-es sont naturellement destiné-es à intégrer une profession liée à la conception d'images animées dans le cadre de l'industrie audiovisuelle ou du jeu vidéo. Ils pourront également se rapprocher d'autres univers professionnels qui utilisent l'image animée, soit en studio de communication visuelle, soit au service de disciplines telles que l'architecture ou la médecine. Selon son tempérament et en fonction des différentes typologies de métier, l'animateur sera amené à travailler dans un cadre collaboratif qui, selon sa taille, le sollicitera soit pour des compétences transversales, soit spécialisées. L'enseignement offert permet à l'étudiant-e d'explorer ces deux dimensions et avec une même exigence artistique. L'une des spécificités de l'enseignement est l'apprentissage des logiciels 3D dès la première année.

LES MÉTIERS PRÉPARÉS

MENTION DESIGN GRAPHIQUE ET NUMÉRIQUE

Le département forme de futurs designers graphiques et/ou numériques aux profils très variés. Ainsi, les diplômé-es deviendront graphistes, directeurs artistiques, dessinateurs de caractères, designers numériques, designers UX/UI, motion designers... mais aussi créateurs numériques, éditeurs, iconographes, photographes, illustrateurs, enseignants, chercheurs.

Ils exerceront seuls, au sein d'un collectif ou dans une structure publique ou privée. Ils travailleront sous le statut d'indépendant-es ou de salarié-es au sein d'agences de design ou d'innovation, d'entreprises, de start-up, ou d'institutions publiques. Certain-es diplômé-es deviendront rapidement des créateurs d'entreprise (agence de design, éditeur, sérigraphe...).

MENTION IMAGE ANIMÉE

Infographiste 2D/3D spécialisé (modeling, rigging, animation, lighting, compositing, textures, effets spéciaux, programmation, story-board, matte painting, game designer...)
Superviseur, réalisateur, directeur artistique...
Infographiste 2D/3D généraliste (agences, petits studios de production, cabinet d'architecture...)

POURSUIVRE SES ÉTUDES

EN CANDIDATANT DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT

Les commissions d'équivalence des écoles d'art ont été créées afin de faciliter le changement d'école pour un·e étudiant·e au cours de sa formation. Il s'agit souvent d'une réorientation vers une discipline connexe à laquelle l'école ne forme que peu ou pas (par exemple, l'Ésad d'Amiens ne forme ni à l'illustration ni au design d'objet). Ainsi, les changements d'école témoignent souvent d'une maturité de réflexion de l'étudiant·e qui souhaite se diriger vers une branche qui lui conviendrait davantage. Afin de vous aider dans ce processus, nous vous encourageons à en discuter avec les enseignant·es et l'équipe pédagogique qui connaissent souvent ces disciplines et certaines des écoles qui y préparent. Attention, les commissions d'équivalence ayant lieu bien avant les bilans de fin d'année, il est prudent d'anticiper et de ne pas manquer les dates d'inscription proposées par les autres établissements. Réciproquement, l'Ésad accueille chaque année des étudiant·es issu·es d'autres écoles et qui souhaitent continuer dans les champs disciplinaires qu'elle propose.

EN CANDIDATANT AU POST-DIPLÔME

L'étudiant·e ayant obtenu son DNSEP peut, s'il le souhaite, se porter candidat·e au post-diplôme « EsadType ». Il devra répondre aux mêmes critères d'admission que les candidat·es extérieur·es à savoir qu'il devra, notamment, formuler son intérêt pour approfondir un projet d'étude ou de recherche de son choix. Le jury de sélection vérifiera sa culture associée au projet et son potentiel à le problématiser dans une dimension de recherche où la réflexion et l'expérimentation seront importantes. Le post-diplôme n'est pas une prolongation des études en tant que telle mais bien l'espace donné à l'approfondissement d'un projet de création de caractères. Bien que disposant d'un cadre pédagogique de grande qualité, les étudiant·es doivent avoir une grande autonomie à la fois organisationnelle, méthodologique et dans la manière de mener leurs recherches. Les enseignements se font en anglais. L'encadrement du projet se fait en français ou en anglais. Pour vous préparer au mieux à candidater au post-diplôme, prenez contact auprès du coordinateur du post-diplôme : Sébastien Morlighem.

Livret de l'étudiant
Ésad Amiens

Conception graphique :
Maïa Cochet

Supervision typographique :
Sarah Kremer

Typographie :
Work Sans

mis à jour le 03/09/21

2021 ● 2022

ésad_AMIENS